Kribich, « cribiche » ou écrevisse ? L'avenir de *L'Eloge de la créolité*

Georges LANG

Le dilemme dans mon titre ne distingue pas deux espèces, comme ceux qui ne connaissent pas le créole antillais seraient peut-être portés à le croire. Un *kribich* est tout simplement une écrevisse, ce crustacé décapode qui figure si agréablement dans la cuisine créole, souvent à la place des crabes dans les plats de riz. La différence qui les tranche n'est autre que celle qui sépare les langues française et créole.

C'est un passage de *L'Isolé soleil* de Daniel Maximin qui inspire les termes de ce dilemme. Avant d'aborder notre texte d'étude principal, *L'Eloge de la créolité*, considérons cet extrait du romancier guadeloupéen :

« Quelqu'un passe sur la galerie, frappe un coup à l'entrée, entre dans le pavillon, les deux mains dans les poches de sa blouse, en poussant du pied la porte entrouverte, tout en te criant :

– *Kon yé la, Siméa, ou laissé tombé tout' fête-la pou couri dèyè ti-moun la kon foufou dèyè gligli !...* Oh ! excusez-moi, messieurs et dames, je ne savais pas que tu étais en compagnie, Siméa ! dit-elle en s'arrêtant effarouchée au seuil du bureau, prête à reculer.

– *Entre, Nice, pa fè kon écrevisse qui vouè on panier ! Ou ni on man-niè filozof kon crabe jou Madi gras, aloss pa fè façon !...* Louis Gabriel, je vous présente Nice, une infirmière qui est aussi mon professeur agrégé d'expressions créoles ! [...]

– *En ja di-ou sé « cribiche qui vouè on pan-nié », yo ka di en kréyol, et pa : écrevisse !* » (188)

Quelques observations s'imposent. D'abord, Daniel Maximin laisse tel quel le créole, tout en l'inscrivant dans une orthographe francisée (« cribiche » et non pas *kribich*). S'il ne l'a pas traduit et a donc respecté l'expérience diglossique antillaise, il a voulu quand même se faire comprendre de ses lecteurs qui, litote à part, lisent le français.

Sur le plan discursif, Maximin se plie à une pratique langagière antillaise qui date des origines du créole et qui a une place consacrée dans les littératures antillaises depuis au moins un siècle : la citation des proverbes créoles, voire la construction d'un discours littéraire sur cette base proverbiale. Tout Guadeloupéen et n'importe quel Antillais qui s'accommode aux changements dialectaux mineurs requis reconnaîtra *gligli ka chyé a la kous douvan foufou* : l'épervier prend la fuite devant le colibri. Ce même lecteur se serait déjà dès la deuxième page régalé du calembour sur *colibri* en créole, *foufou* : « C'est ainsi que meurent les colibris, cœurs fou-fous qui éclatent d'une émotion trop grande pour leurs petits cœurs. »

La teneur proverbiale des deux autres tournures qui suivent est aussi manifeste : *cribiche qui vouè on pannié* – écrevisse qui s'aperçoit du panier où elle va se retrouver ; *on man-niè filozof kon crabe jou Madi gras* – la manière philosophique d'un crabe le jour qu'on va le consommer, à plus forte raison que *krab* en créole connote « timide », rien à voir avec l'individu ridicule de l'usage français, et apte caractérisation du personnage Nice.

L'enchaînement agile de ces proverbes témoigne que ces personnages maîtrisent un discours parallèle, et l'entretiennent aussitôt qu'ils se retrouvent entre eux. De sa part, l'auteur profite de ces incises, forcément dialogiques dans leur effet, pour renforcer le sentiment d'un doublage sémantique qui dépasse tous ceux qui ne suivent pas le sous-texte évident, voire élémentaire en créole.

Ce qui rend ce passage encore plus captivant, c'est que Nice, le professeur agrégé d'expressions créoles, insiste non seulement sur une nette démarcation entre le créole et le français, mais sur un créole basilectal, bien que l'auteur qui représente ces paroles les coule sous une forme « mésolectale ». Il écrit « cribiche ». Elle aurait dit *kribich*.

C'est à partir de ces trois constats que j'entends interroger *L'Eloge de la créolité*, manifeste lancé en 1989 par Jean Bernabé, Patrick Chamoiseau et Raphaël Confiant. Promeut-il le

créole ou le français ? Quel créole ou quel français ? *Kribich*, « cribiche », ou écrevisse ?

Je ne prétends nullement trancher ce dilemme de façon définitive, et cela pour la bonne et simple raison que personne ne le peut. Le destin de *L'Eloge de la créolité* ne se fera qu'au fil des années. Qui aurait prévu en 1932 le sort réservé à *Légitime Défense* ? De même, *Orphée noir* – préface somme toute circonstancielle à *L'Anthologie de la nouvelle poésie négro-africaine et malgache* que Jean-Paul Sartre composa à la demande même de Senghor – qui aurait pu prévoir en 1947 le virage qu'il imposa au développement idéologique de l'Afrique et des Antilles ? Il y a au moins un commentateur qui connaît bien le milieu d'où est né *L'Eloge de la créolité* pour affirmer que ce manifeste est « nul et ne laissera aucune trace dans la littérature antillaise » (Prudent, *Antilla* 27). Je crois pourtant que c'est à la lumière des manifestes plutôt durables comme *Légitime Défense* et *Orphée noir* qu'il faudrait considérer *L'Eloge*, toutes proportions gardées et toutes réserves faites à l'avance au sujet des caprices et inconstances de l'histoire. J'ose donc entreprendre une première appréciation de ses grandes lignes et de son avenir virtuel. Le respect que je porte à ses auteurs et aussi à ceux qui leur contestent le devant de la scène, m'oblige à résumer d'abord aussi objectivement que possible la substance de la polémique assez âpre que *L'Eloge* a suscité – preuve, si besoin en est, de la vitalité de la littérature de ce coin du monde. Dans la mesure du possible, j'écarte les arguments *ad hominem* qui obscurcissent cette polémique, surtout les accusations parfois crues parues dans la revue martiniquaise *Antilla* le 28 septembre 1989. Ensuite, je passerai à ma propre analyse, optimiste sur le plan littéraire, plutôt pessimiste en ce qui concerne cette créolité si élégamment prônée qui me semble un peu comme l'Eurydice que Sartre décrit : elle s'évanouit à la touche même des Orphée créolisants qui la désirent tant.

L'Eloge de la créolité occupe dans la pensée antillaise un créneau qu'il aurait fallu tôt ou tard occuper et qu'on peut situer en fonction du temps et de l'espace. Dans le temps, la créolité fait suite à la négritude et, dans un moindre degré, au surréalisme : « La négritude césairienne est un baptême, affirment Bernabé et ses cosignataires, l'acte primal de notre dignité restituée. Nous sommes à jamais les fils d'Aimé Césaire » (18). Quant aux tendances idéologiques antillaises

contemporaines, la créolité se distingue, d'une part, de l'américanité, c'est-à-dire le sentiment né à partir de l'adaptation des cultures venues d'ailleurs au Nouveau Monde (30) ; et d'autre part de l'antillanité, la solidarité géopolitique qui relie les cultures de l'archipel caribéen et des contreforts continentaux adjacents (32). « C'est par la Créolité que nous serons Martiniquais. C'est en devenant Martiniquais que nous serons Caribéens, donc Américains à notre manière. C'est par la Créolité que nous cristalliserons l'Antillanité, ferment d'une civilisation antillaise. » (51) A l'intérieur donc de cette matrice où s'interpénètrent l'américanité et l'antillanité, pour ne rien dire de la francité (tendance assimilatrice qui a droit de cité dans les D.O.M.), certaines populations, réunies contre leur gré sur des territoires insulaires ou enclavés, ont été « sommées d'inventer de nouveaux schèmes culturels permettant d'établir une relative cohabitation entre elles » (31). Cette invention incessante, c'est la créolisation, et la créolité, c'est la prise de conscience explicite de ce processus culturel et linguistique plutôt involontaire.

Telle conception de la créolité n'est pas la propriété exclusive des signataires de *L'Eloge*. Edward Brathwaite avait, en 1974, esquissé quelque chose de semblable dans son pamphlet *Contradictory Omens : Cultural Diversity and Integration in the Caribbean*. Ce qui distingue la notion francophone de son équivalent anglophone, c'est effectivement l'insistance dans *L'Eloge* sur le fait que la créolité ne pourra pas se construire sans « une connaissance intuitive de la poétique de la langue créole... dans sa syntaxe, dans sa grammaire, dans son lexique le mieux basilectal... » (44). Dans son programme, donc, *L'Eloge* semble proclamer *kribich*, non pas écrevisse. Cette valeur attachée à la langue créole de la part des francophones n'a rien d'étonnant. Bien que Brathwaite et d'autres participants au groupe jamaïcain Savacou aient eux aussi accordé de l'importance à leur Nation-Language (langue-nation), le processus de décréolisation est beaucoup moins avancé en terre francophone, et le « réinvestissement » du créole y paraît moins voué d'avance à l'échec. Qui plus est, les trois auteurs de *L'Eloge* ont eux-mêmes illustré la vitalité du créole comme langue littéraire. Raphaël Confiant avait déjà signé plusieurs romans en créole, parmi lesquels *Jik dèyè do Bondyé* (Juste derrière le dos du bon Dieu) en 1979 ; et *Kòd yanm* (Tige de l'igname) en 1986. Pour sa part, Patrick Chamoiseau s'était taillé la réputation du meilleur styliste en

français dit créolisé ou mésolectal, tandis que Jean Bernabé faisait ses preuves en 1983 avec son *Fondal-natal*, l'immense grammaire en trois tomes des créoles guadeloupéen et martiniquais. Ce dernier s'occupe toujours du monstrueux *Dictionnaire des créoles de la Caraïbe*. Leurs œuvres et leurs activités témoignent hautement que *palé fransé pa vlé di lespri pou sa*, comme le veut le proverbe haïtien qu'ils ont cité dans *L'Eloge* (47).

Notons, d'emblée, que la langue créole est quand même relativisée dans *L'Eloge*. On nous rappelle par exemple qu'on ne devrait pas « réduire à son seul aspect linguistique » le *migan* d'où est née la créolité (26) – un *migan* est un concassé d'éléments culinaires qui joue à peu près le même rôle dans la cuisine antillaise que la mirepoix ou la duxelles dans la cuisine française. Quant à la littérature créole, elle est bicéphale, comportant une tête d'expression française et une autre d'expression créole (46-47). S'accordant sur ce point avec la pensée d'Edouard Glissant, les cosignataires de *L'Eloge* ont voulu que de ces deux *langues* on bâtisse un seul *langage*. « Notre première richesse, à nous écrivains créoles, est de posséder plusieurs langues... Il s'agit maintenant d'accepter ce bilinguisme potentiel et de sortir des usages contraints que nous en avons. » (44) « La créolité n'est pas monolingue. Elle n'est pas non plus d'un multilinguisme à compartiments étanches. Son domaine, c'est le langage. Son appétit : toutes les langues du monde. » (48)

Je viens de citer des extraits si longs justement parce qu'une certaine confusion sociolinguistique règne à l'intérieur de *L'Eloge*, en dépit du fait qu'un de ces auteurs, Jean Bernabé, en sait plus que quiconque sur la situation linguistique aux Antilles francophones. Cette même confusion sociolinguistique affecte aussi ceux comme Félix Prudent qui remettent en question la logique de *L'Eloge*.

Signataire de la Charte Culturelle Créole qui avait précédé *L'Eloge* et lui-même auteur de plusieurs études sur la langue et la littérature créoles (dont l'*Anthologie de la nouvelle poésie créole*, 1984), Félix Prudent s'était plaint depuis quelque temps de l'élitisme du G.E.R.E.C. (Groupe d'Etudes et de Recherches en Espaces Créolophones, auquel les « éloqistes » collaborent), appelant la remise en question de son orthographe, et condamnant « la cécité habituelle » des artistes et des intellectuels créolisants qui ignorent systématiquement « comment la Martinique profonde vit son créole ». On continue, déclare-t-il, « à écrire des textes en créole qui ne sont jamais lus, à diffuser un système orthographique qui n'a pas reçu l'approbation de la population » (27). Cela n'est pas nouveau chez Prudent, car il exprimait déjà en 1980 des inquiétudes semblables au sujet de l'opinion sur le créole de la population martiniquaise elle-même lors de la parution de son livre *Des baragouins à la langue antillaise* – étude que Confiant a taxé d'« ouvrage de compilation » (*Antilla* 31). Selon Prudent, les Martiniquais vont penser *kribich*, écrire « cribiche » le cas échéant, mais préfèrent voir écrire « écrevisse » par leurs enfants à l'école.

Signalons en passant que l'objection de Félix Prudent à l'égard de l'orthographe G.E.R.E.C., plus ou moins basée sur des propositions de Bernabé qui datent de 1976, n'a rien d'insolite. Ce même débat s'est reproduit dans presque tous les créoles au moment de leur passage à l'écrit. L'histoire est maintenant bien connue des codes graphiques rivaux en Haïti depuis le système McConnell-Laubach en 1947, le rejet véhément de ce dernier par les éléments francophiles de l'élite haïtienne (en tant que cheval de Troie anglo-saxon), et les compromis qui ont finalement produit le standard de l'Institut Pédagogique National (I.P.N.). On retrouve les mêmes controverses en dehors des créoles francophones : aux Antilles néerlandaises où le papiamentu bénéficie d'une gamme exceptionnellement large de fonctions sociolinguistiques mais où la rivalité entre les trois îles attisa le conflit entre des graphies phonémiques et étymologiques (Devonish 1986 : 68) ; au Cap Vert, où la graphie promue par le gouvernement central de Praia se fit accuser par les natifs des autres îles de cheval de Troie aussi, celui de la centralisation qui profite à l'île de Santiagu ; en Papouasie-Nouvelle-Guinée, où l'histoire orthographique du tok pisin reflète les influences et les ingérences des églises rivales, les administrations coloniales et régionales, les linguistes et même l'O.N.U. (Wurm 1977). Ce que Prudent affirme, c'est que l'orthographe épurée du G.E.R.E.C. n'exerce aucune attraction sur la grande population antillaise qui, elle, continue à associer l'alphabétisation, ainsi que les registres discursifs formels dans leurs milieux diglossiques, avec la langue française. Aussi boudent-ils un créole trop basilectal. Cette association négative, soit dit en passant, est aussi celle des créolophones haïtiens des villes surtout face au créole devenu pourtant langue officielle.

On s'attarde sur cette question car ce qui sépare les deux

points de vue quant à la langue *créole*, ce sont des conceptions opposées du registre qu'il faut viser afin d'atteindre le grand public martiniquais (ou autre) et de s'assurer des lecteurs. Or c'est plutôt sur le champ de la langue *française* et non pas du créole que les arguments se rejoignent, que *L'Eloge* lui-même porte le plus clair de son temps, et que l'activité littéraire des élogistes se déploie depuis quelques années.

A leur crédit, les élogistes ont opéré une synthèse inattendue à partir des positions autrefois apparemment irréconciliables : celles de Bernabé, grammairien et défenseur infatigable du créole basilectal ; celles de Confiant, romancier innovateur en créole qui avait parfois refusé d'écrire en français ; et celles de Chamoiseau, dont l'œuvre vise un but tout à fait différent, celui « d'user du français pour traduire le réel antillais » (Pinalie-Dracius, 17) – position qui risque de miner l'extension du créole. Quand même, leur association est preuve de cette « dynamique constante » à laquelle ils appellent (51), et repousse l'accusation que Prudent porte à leur égard : à savoir qu'ils s'incrustent dans leurs prises de vues. A ce propos, il est intéressant de lire la réaction de Confiant devant la réussite de Chamoiseau dans *Chronique des sept misères* (1986) :

« Avouons-le honnêtement, Bernabé et moi-même fûmes dans un premier temps secoués par cet événement [la parution de *Chronique des sept misères*]. Je dois dire que je fus même paniqué. Voilà un type qui s'amène avec une sorte de français tel que le lecteur a quasiment l'impression de lire du créole ! C'était ficher par terre dix ans d'efforts pour faire émerger une littérature en langue créole. Car à quoi bon s'esquinter à lire du créole si on peut forger un français qui le remplace efficacement ? » (*Antilla*, 32.)

On sait que Confiant s'y est aussitôt lancé lui-même, dans cette aventure d'écrire en français « interlectal ». Il s'est mis à composer son premier roman en français, *Le Nègre et l'amiral*, afin de prouver, a-t-il avoué, qu'il n'était pas limité au seul créole (*Antilla*, 31).

Qu'on ne s'y trompe pas : l'admiration ressentie par Confiant devant le texte de Chamoiseau n'est pas mal placée. Un lecteur qui affiche la moindre neutralité à l'égard de Chamoiseau ne porterait pas un jugement très différent, du moins sur la correction, voire la beauté de son français – si on permet une appréciation un peu vieux jeu. Ce qui rend

l'affaire encore plus confuse, c'est qu'il s'agit ici des intellectuels bilingues s'exprimant à volonté en français ou en créole. L'admiration des « créolophones » Confiant et Bernabé envers le francophone Chamoiseau est doublée de l'égard que ces deux mêmes personnes en chair et en os mais porteuses de leur chapeau francophone attachent au « créolophone » Chamoiseau, lequel traduit si bien leur jargon personnel en français littéraire. Je ne prétends nullement avoir écouté aux portes et je laisse de côté pour le moment les interventions éventuelles de Prudent, tout en restant curieux de savoir si ces anciens amis s'abusent si élégamment et aussi bien en créole qu'en français. L'important, c'est que ces individus bilingues puissent occuper l'intersection de deux systèmes littéraires et en prôner l'interdépendance. Abstraction faite de leurs dons et goûts personnels, une symétrie relative mais stable caractérise leurs compétences, et jusqu'ici leurs performances.

Si, pour leur part, les auteurs « créolophones » comme Confiant ou l'Haïtien Frankétienne ont toujours résisté aux mélanges créole-français et y résistent toujours, les auteurs antillais « francophones » s'amusent à ménager la chèvre et le chou, à exploiter comme bon leur semble l'interférence du français et du créole, extrapolant à la littérature antillaise la condition sociolinguistique de base aux Antilles : la coexistence de deux langues sous des conditions inégales. Pour expliquer la nature de ce français légèrement coloré de créole, on rencontre souvent des déclarations comme celle de Simone Schwarz-Bart, qui revendique « un langage neuf, entre créole et français », un français où « la présence du créole en tant que langue est structurante et non plus ponctuelle » (Toureh 15). Mais, justement, cette présence reste « ponctuelle ». Que ce soit chez Chamoiseau ou chez Schwarz-Bart, ce mésolecte, on n'a qu'à les lire pour s'en assurer, c'est toujours du français. Le créole, langue de référence métalinguistique privilégiée, ne s'y trouve que par bribes, allusions et implications – comme ce *foufou* à la deuxième page du roman de Daniel Maximin, calembour accessible aux créolophones, mais invisible si le lecteur ne l'est pas.

« Méso- » implique « médian », mais le mésolecte que pratiquent les auteurs antillais francophones n'est pas centré entre deux langues. Il penche asymétriquement vers l'une d'elles. L'art de Patrick Chamoiseau comme celui de Daniel Maximin, c'est justement celui de garantir que le lecteur non créolophone comprenne tout, grâce aux explications, aux notes et

aux annexes, aux parenthèses et aux appositions explicatives, pour ne citer que la liste des procédés énumérés par Pinalie-Dracius et Marie-Christine Hazaël-Massieux, au sujet de Chamoiseau. *Kribich*, dans un tel contexte, sera toujours textuellement glosé « écrevisse ».

Il y a trois précisions à faire au sujet de cette asymétrie, qui ne fait que reproduire sur la scène littéraire la logique sociolinguistique des Antilles, mais qui risque aussi d'escamoter la différence entre bilinguisme individuel et diglossie sociale.

La plus évidente, c'est qu'une langue littéraire est forcément artificielle – secondaire. Pierre Pinalie-Dracius l'a bien dit : « La langue de la *Chronique des sept misères* n'existe pas dans la réalité. » (23) Elle est jeu littéraire. Le « mal diglottique » vécu par les Antillais, pour reprendre l'expression de Jean Bernabé, n'est nullement affecté par les innovations littéraires d'un Chamoiseau ou d'un Confiant, que ce soit en français ou en créole. A cet égard, c'est Prudent qui a raison quand il affirme : « Ce n'est pas le débat intellectuel ou académique qui est important, ce qui est important..., c'est comment les gens dans leur quotidienneté se sentent. » (27) Le milieu littéraire antillais reste massivement francophone, comme le démontrent les librairies de Fort-de-France, dont la plupart n'ont qu'un rayon ou deux de livres en créole.

Une langue maternelle est un système signifiant autonome ancré dans la chair et enraciné dans l'esprit des individus qui l'ont apprise, tandis qu'un langage dans le sens de Glissant et de *L'Eloge* est un ensemble construit après coup : un échafaudage culturel. Des langues disparates peuvent bien partager un même répertoire de figures ou de métaphores, un langage si on veut ; mais les langues vivantes doivent rester autonomes en tant que systèmes phonologiques, grammaticaux et lexicaux, et cela en dépit de la volonté, aussi généreuse soit-elle, de marier les langues. Le terme *mésolecte* se rapporte, stricto sensu, aux stations mitoyennes sur la gamme registrale ou d'une seule langue ou d'un continuum qui se produit lors d'une décréolisation – ce qui n'est pas le cas aux Antilles francophones et que les Bernabé et al. eux-mêmes seraient peu disposés à avouer. Sur cette question aussi, Prudent n'est pas aussi aberrant que Confiant le prétend, dans la mesure où Prudent maintient le sens strict de « mésolecte » comme instance intralinguistique, et refuse aux inventions stylistiques de Chamoiseau le statut de registre médian. Car il n'y a pas de troisième terme, de basilecte français, à l'étalon duquel mesurer le langage de *Chronique des sept misères*. Selon Prudent, le supposé basilecte créole employé par Confiant dans ses romans créoles ne serait pas du tout basilectal, plutôt une fabrication arbitraire qui ne répond ni aux goûts ni aux souhaits des Martiniquais. Par contre, le français de Chamoiseau, toujours selon Prudent, ne serait ni du français admirable ni du créole praticable, mais un « français-banane » qui ne ferait qu'empêcher l'acquisition du bon français. Bien sûr, vu de la perspective élogiste, Prudent se contredit, car il vante un créole ouvert au français, mais rejette le meilleur exemple jusqu'ici d'un français perméable aux tournures créoles, celui de Chamoiseau. Mais nous l'avons signalé en haut, un français ouvert au créole n'est pas la même chose qu'un créole ouvert au français, étant donné que la situation sociolinguistique aux Antilles n'est pas symétrique. « Tous deux », comme dit *L'Eloge* lui-même, « ne [courent] pas les mêmes risques au regard d'une gestion irresponsable de l'espace linguistique » (50). Ces adversaires partagent le même avis.

Pour conclure, permettez-moi de répondre à la question sous l'égide de laquelle nous sommes venus délibérer. Que signifie *L'Eloge de la créolité* dans le contexte de la francophonie ? Y a-t-il promesse de convergence ou de divergence dans ces prescriptions ?

Les auteurs de *L'Eloge* ont voulu opérer un dépassement du dilemme traditionnel des écrivains antillais, le *mal diglottique*. Ainsi veulent-ils transformer les effets néfastes du bilinguisme sur le bon français en effet de dissidence souhaitable. Ayant « conquis » le bon français (46), ils se sont dorénavant appliqués à le miner de l'intérieur. « La littérature créole d'expression française aura donc pour tâche urgente d'investir et de réhabiliter l'esthétique de notre langage [le français]. C'est ainsi qu'elle sortira de l'usage contraint du français qui, en écriture, a trop souvent été le nôtre » (47) Il s'agit, évidemment, d'alléger le carcan du français, non de l'ôter. Le français « réhabilité » préconisé par *L'Eloge* prépare donc la voie à une normalisation des rapports français/créole, mais apporte avec elle des conséquences incontournables. C'est-à-dire que le français antillais sera de plus en plus marqué de régionalismes, mais le français occupera désormais la position dominante dans ces milieux littéraires. Cela représente, bien sûr, un virage dans la direction du français, donc une convergence du point de vue de la francophonie. Elle repré-

sente aussi, cette conversion de *kribiche* en écrevisse par la voie de « cribiche », sinon une divergence du créole, du moins sa dispersion. Le *foufou*, cette fois-ci, ne prendra-t-il pas la fuite devant le *gligli* ?

BIBLIOGRAPHIE SOMMAIRE

BERNABÉ Jean, « Contribution à l'étude de la diglossie littéraire », *T.E.D.* (textes et documents), n° 2, Groupe d'études et de recherches en espace créolophone : *Pluie et vent sur Télumée Miracle*, 1979 : 103-130.

BERNABÉ Jean, Patrick CHAMOISEAU, et Raphaël CONFIANT. *Eloge de la créolité*. Paris, Gallimard, 1989.

CHAMOISEAU Patrick, *Chronique des sept misères*. Paris, Folio, 1986.

CONFIANT Raphaël, *Le Nègre et l'amiral*. Paris, Grasset, 1988.

– « La résistible ascension d'un petit polichinelle », *Antilla* 352 (5-11 oct. 1989) : 29-32. *[Antilla]*

DEVONISH Hubert, *Language and Liberation : Creole Language Politics in the Caribbean*. London, Karia Press, 1986.

HAZAËL-MASSIEUX Marie-Christine, « A propos de *Chronique des sept misères* : une littérature en français régional pour les Antilles », *Etudes créoles*, 11, 1 (1988) : 118-131.

GLISSANT Edouard, *Le Discours antillais*. Paris, éditions du Seuil, 1981.

MAXIMIN Daniel, *L'Isolé soleil*. Paris, Seuil, 1981.

PINALIE-DRACIUS Pierre, « Les stratégies langagières dans *Chronique des sept misères* de Patrick Chamoiseau », *Antilla Kréyol* 9 (1987), 17-23.

PRUDENT, Lambert Félix (coord.), *Anthologie de la nouvelle poésie créole*. Paris, Editions caribéennes, 1984.

RIESZ János (ed.), *Frankophonen Literaturen ausserhalb Europas*. Frankfurt am Main, Peter Lang, 1987.

RUMPF Helmtrud, « Identität und literarischer Diskurs auf den kleinen Antillen », in János Riesz (ed.), *Frankophonen Literaturen ausserhalb Europas*, 47-62.

SCHWARZ-BART, Simone et André, « Sur les pas de Fanette », in *T.E.D.* (textes et documents) n° 2, Groupe d'études et de recherches en espace créolophone, *Pluie et vent sur Télumée Miracle*, 1979, 13-24.

TOUREH Fanta, *L'Imaginaire dans l'œuvre de Simone Schwarz-Bart : approche d'une mythologie antillaise*. Paris, L'Harmattan, 1986.

VALDMAN Albert (ed.), *Pidgin and Creole Linguistics*. Bloomington, Indiana University Press, 1977.

WURM Stephen A., « Pidgins, Creoles, Lingue Franche, and National Development », in Albert Valdman (ed.), *Pidgin and Creole Linguistics*, 333-357.

Université Paris X-Nanterre
Centre de Recherches Interdisciplinaires
sur les Textes Modernes

CONVERGENCES ET DIVERGENCES DANS LES LITTÉRATURES FRANCOPHONES

Actes du colloque 8-9 février 1991

Publié avec le concours de l'Université Paris X-Nanterre

© L'Harmattan, 1992
ISBN : 2-7384-1376-5

Editions L'Harmattan
5-7 rue de l'Ecole-Polytechnique
75005 Paris